

LE PROBLEME D'INTEGRATION SOCIALE CHEZ LES MAKOA DE L'ANTSIHANAKA

par

Malanjaona RAKOTOMALALA et Célestin RAZAFIMBELO

L'esclavage est actuellement un des thèmes qui suscitent un intérêt particulier chez les anthropologues et les historiens à Madagascar. A notre connaissance, le premier ouvrage consacré essentiellement aux esclaves de l'Ile date de 1899 (1).

Les recherches n'ont été reprises qu'un siècle après la parution de cet ouvrage (2). Les études menées jusqu'ici soulèvent trois thèmes principaux, qui restent interdépendants :

- l'esclavage a été un des moyens d'expansion pour les grands royaumes malgaches (Sakalava, Betsimisaraka et Merina) : il créait un marché dans l'Ile, on note également une intervention des esclaves dans la main-d'œuvre et la corvée ;
- l'esclavage constituait un élément important de la structure sociale de la société précoloniale malgache, cette hypothèse amène à la révision du concept d'esclave dans la mesure où il reste un domaine mal connu (statut et rôle, conditions) ;

(1) André, *L'esclavage à Madagascar*, Thèse de doctorat, Paris, Ed. Librairies Nouvelles de Droit et de Jurisprudence, 1899 (cité par Rakoto (I.), «L'esclavage dans l'ancien Madagascar», *Tantara*, Revue de la Société d'Histoire de Madagascar, n° 4-5, Antananarivo, 1976, pp. 125-137, réf. p. 136).

(2) On en retrouve des mentions éparées dans la thèse de Alpers (E.A.), *Ivory and slaves in East Central Africa*. London, Heineman, 1975, 296 p.

- enfin, l'étude de l'esclavage soulève nécessairement les rapports entre les différentes « castes » : il est convenu que le concept de « caste » ne doit plus avoir de place dans la conjoncture socio-politique malgache actuelle mais son approche permet d'approfondir l'évolution des groupes sociaux traditionnels.

La présente communication est une contribution à l'appréhension de ces thèmes. Nous avons choisi une communauté de descendants d'anciens esclaves, celle que les Merina appellent Masombika et que les autres Malgaches nomment Makoa. Les enquêtes que nous avons menées ont été axées sur les Makoa de l'Antsihanaka, en particulier sur les communautés villageoises à prédominance makoa d'Andilampotsy et de Marianina, successivement à 5 et 6 km sur la R.N. 44 (Moramanga-Ambatondrazaka) au sud du gros bourg d'Ambatondrazaka. Les Makoa de l'Antsihanaka sont, en effet, généralement, cantonnés dans le sud d'Ambatondrazaka, bien qu'ils commencent actuellement à s'éparpiller à travers le pays sihanaka. Les données de base que nous utilisons sont :

- celles collectées en Juin-Juillet 1981, lors de l'essai d'établissement d'une monographie régionale dans les environs immédiats d'Ambatondrazaka, opération menée conjointement par la Direction de la Population du Ministère de la Population et de la Condition Sociale (Tananarive) et le Département des Sciences Humaines et Sociales du Centre National de Recherches de Tsimbazaza (Tananarive) ;
- celles qui proviennent de notre journal de terrain lors des enquêtes personnelles sur la communauté makoa du village d'Andilampotsy en Août 1981 ;
- les documents III CC 9, III CC 10 et III CC 11 des *Archives de la République Démocratique de Madagascar*, renfermant l'effectif de la population libre et des Makoa dans l'Antsihanaka de 1877 à 1893 et le verdict rendu, en 1888, par un *komandy* «gouverneur» de l'ancienne province de l'Antsihanaka, nommé Andriamihamina, pour une famille accusée d'avoir encore maintenu en état de servilité des Makoa ;
- et les données que nous avons pu recueillir avec les étudiants de la Filière Lettres Malgaches de l'Ecole Normale Niveau 3 du Centre Universitaire Régional de Tananarive, en Avril 1982, en vue de l'élaboration d'une monographie concernant Andilampotsy (3).

Ces différentes enquêtes nous ont permis de relever deux tendances contradictoires chez les Makoa de l'Antsihanaka : d'une part, ils veulent s'assimiler aux Sihanaka, mais d'autre part, ils essaient en même temps de sauvegarder leur identité culturelle d'origine. L'intégration sociale

(3) Les données collectées au cours de ce voyage d'études ont déjà fait l'objet d'un rapport provisoire de 8 volumes par les étudiants eux-mêmes. Il concerne successivement les domaines suivants : le cadre physique et la vie matérielle, l'organisation sociale, l'organisation familiale, les rites relatifs à l'après-mort, le mégalithisme, les conceptions de la maladie et du monde, le culte de possession, l'esthétique, la langue et la littérature orale.

constitue ainsi le plus grand problème de notre communauté et il semble que l'essai d'intégration reste la ligne directrice qui régit ses comportements.

I

ESSAI DE DEMOGRAPHIE HISTORIQUE MAKOA

D'une façon générale, le terme Makoa ou Masombika (4) désigne la population africaine introduite à Madagascar, à partir de la traite, en une période où l'Ile, ancien pourvoyeur de main-d'œuvre, devint demandeur au XIX^e siècle. Il y a lieu de préciser, toutefois, que la présence des Makoa remonte vers le XVI^e et le XVII^e siècles. Les témoignages de l'époque rapportent que les Makoa, localisés essentiellement sur la côte ouest, étaient venus de leur propre gré à Madagascar : ils avaient fui l'esclavage qui sévissait sur la côte orientale de l'Afrique (5). L'introduction des Makoa en Antsihanaka est, cependant, un phénomène relativement récent, elle ne remonte même pas à la première moitié du XIX^e siècle. La traite était en étroite liaison avec le courant commercial entre la province de l'Antsihanaka et l'Imerina. Des commerçants venus de l'Imerina jouaient alors sur la différence de prix entre la main-d'œuvre servile locale et les Makoa, la demande s'étant accrue dans la province, suite aux marronnages successifs de la période post-ranavaliennne. Ainsi, c'est vers la fin des années 1860 que les premiers Makoa ont été introduits en Antsihanaka, mais leur nombre était très limité. Si l'on se réfère au témoignage de Pearse, pour le gros village d'Ambatondrazaka, il n'y avait aucun Makoa en 1875. Dans toute la province, l'administration n'a pu dénombrer qu'une centaine de Makoa pour une population libre de 17.315 habitants en 1876 (6).

La loi proclamant la libération des Makoa, promulguée en 1877 (7), ne connut tout d'abord qu'une assez timide application en Antsihanaka. Lors des recensements, certains propriétaires ne déclaraient pas leurs esclaves parmi lesquels il y avait des Makoa. Mais dès la fin de l'année 1877, l'on a pu recenser la majorité des Makoa, qui s'élevaient, en tout et pour tout, à 108 individus. Le nombre le plus élevé fut atteint en 1889 avec 189 individus. Cette augmentation était due certainement à la croissance démographique de cette catégorie de population.

Dès 1877, les Makoa étaient considérés par le pouvoir comme constituant une catégorie de gens libres bien distincts des Sihanaka. Ils devaient contribuer au paiement de la redevance dite du *isan'olo-miaina*, litt. « par-personne-vivante ». Le recensement de la population en vue de

(4) Les codes de la monarchie merina emploient le terme de Masombika,

(5) Deschamps (H.), *Histoire de Madagascar*. Paris, Berger-Levrault, 1965, p. 47.

(6) Document III CC 9, 1877, des *Archives de la R.D.M.*

(7) Deschamps (H.), *op. cit.*, p. 182.

régulariser le paiement de cet impôt a ainsi permis de relever le nombre de Makoa imposables suivant (8):

ANNEE	MASOMBIKA			TOTAL	TOTAL DE LA POPULATION LIBRE
	Hommes	Femmes	Nouveaux-nés		
1877	52	66	—	118	17.315
1878	54	66	—	120	17.380
1879	54	66	—	120	17.497
1880	50	68	—	118	17.497
1881	—	—	—	—	—
1882	97	65	2	164	17.627
1883	97	67	—	164	17.636
1884	95	69	—	164	17.659
1885	93	72	4	176	15.105
1886	—	—	—	—	—
1887	97	85	7	189	15.059
1888	—	—	—	—	—
1889	97	85	7	189	15.399
1890	—	—	—	—	—
1891	70	91	—	161	15.629
1892	—	—	—	—	—
1893	50	118	9	177	17.182

Ce tableau offre des anomalies frappantes. Celles-ci étaient dues certainement à la qualité douteuse de la méthode de recensement. Nous ne relevons aucune naissance de 1877 à 1880, de 1883 à 1884 et pour l'année 1891. En 16 ans (1877-1893), les naissances ne se seraient élevées, au total, qu'à 29 individus. Il est tout à fait impossible qu'en 1893, le rapport ne s'élevait qu'à 9 naissances sur 118 femmes adultes... à moins que la plupart des « nouveaux-nés » n'eussent quitté l'Antsihanaka avec leurs parents. A moins aussi qu'à partir d'un certain âge, le « nouveau-né » ne fût versé dans la catégorie soit des hommes, soit des femmes! S'il en était ainsi, il faudrait savoir ce qu'on entendait par « nouveau-né » dans le recensement de l'époque. Mais un taux de mortalité infantile très élevé chez les Makoa ou l'existence de fausses déclarations est également possible pour expliquer ces distorsions démographiques.

Autre remarque: le tableau compte plus de femmes que d'hommes de 1877 à 1880 puis de 1887 à 1893. Une explication possible est que les hommes ont été soit sous-déclarés, soit considérés comme résidents absents

(8) Document III CC 9, III CC 10 et III CC 11 des Archives de la R.D.M.

(migrations temporaires). Entre autres, à partir de l'année 1885, le recensement ne s'est fait que tous les deux ans. En conséquence, l'utilisation de ce tableau exige beaucoup de réserves.

Toutefois, le *komandy* avait intérêt à recenser tous les Makoa dans la mesure où, d'une part, le recensement aurait pu être un des moyens de contrôler l'application de la loi sur l'émancipation des Makoa et, d'autre part, la perception de l'*isan'olo-miaina* aurait dû rapporter à l'administration. Il avait ainsi intérêt à ne pas diminuer le nombre de la population, que ce fût sihanaka ou makoa. En fait, il n'a pu collecter annuellement qu'autour de 24 piastres (40 pour les bonnes années), ce qui équivalait, à l'époque, entre 3 et 6 bœufs de taille moyenne!

En nous référant encore à ce tableau, un fait est frappant en ce qui concerne l'écart entre l'effectif de la population libre et celui des Makoa : les Makoa augmentaient de nombre quand le total de la population libre diminuait. En 1877, le pourcentage des Makoa par rapport à la population libre était insignifiant (0,6%), il connut une augmentation en 1889 (1,2%) ; la dernière année de recensement de 1893 est marquée par une baisse moindre par rapport au recensement de 1889 (1,0%), alors que la population a connu une grande baisse de 1885 à 1891 (elle ne remonta qu'en 1893). Ce phénomène pourrait s'expliquer par le fait que les Sihanaka préféraient quitter la province pour échapper aux corvées, les Makoa, quant à eux, se sont pliés, pendant un certain temps, à la conjoncture politique locale. Mais il semble que les Makoa ont réagi également contre les corvées en n'ayant déclaré que 50 hommes pour 118 vers la fin de la monarchie merina (70 hommes pour 91 femmes en 1891, régression de 50 sur 118 en 1893).

Toujours est-il que la participation des Makoa et leur éventuelle réaction aux corvées étaient, d'ores et déjà, une manifestation de leur essai d'intégration dans la société sihanaka précoloniale. Regroupés, ils avaient beaucoup plus de possibilités de se défendre qu'éparpillés à travers la province. Actuellement, ils sont regroupés, en général, dans la périphérie sud d'Ambatondrazaka. A l'époque royale, se couper de la communauté, pour le Makoa, c'était aller à l'aventure. C'est la raison pour laquelle les Makoa en dispersion dans la province ne voyaient guère changer leur condition. Révélateur est à cet égard le procès du *komandy* Andriamihamina à Ambatondrafandra (dans la partie nord de la province) en février 1888 (9) : il punit de 150 piastres d'amende une famille pour avoir encore maintenu en état de servilité un couple de Makoa. La famille se défendit en avançant, d'une part, que le couple était resté chez elle de son propre gré et que, d'autre part, il ne s'agissait pas de Makoa car il n'était pas plus noir que certains esclaves sihanaka. La disculpation misait donc, en partie, sur la couleur de la peau du Makoa. Effectivement, l'interprétation populaire essaie toujours de distinguer les descendants

(9) Document III CC 11 des Archives de la R.D.M.

d'anciens esclaves par la couleur de leur peau, sans tenir compte du fait que le qualificatif *mainty*, litt. «noir», dans *olo-mainty* «individu de condition servile au service du palais royal» (par rapport à *fotsy*, litt. «blanc» dans *olom-potsy* «homme libre») n'est pas une couleur physique mais une couleur sociale. Il y a donc lieu ici de distinguer Makoa et esclave sihanaka.

II

DOMAINES DE DEFINITION DES MAKOA DE L'ANTSIHANAKA

Notre tâche consiste maintenant au relevé des moyens d'identification des Makoa de l'Antsihanaka. La base de définition repose ici sur une méthode comparative au niveau de deux critères: d'une part, le critère origine historico-géographique et, d'autre part, le critère «caste» et les conditions et privilèges qui lui étaient relatifs.

LE CRITERE DE L'ORIGINE HISTORICO-GEOGRAPHIQUE

Les documents laissés par les missionnaires et les explorateurs ainsi que les données orales que nous avons recueillies dans la région auprès des communautés non-makoa rapportent qu'une grande partie de la population de l'Antsihanaka n'est pas originaire de cette région de l'Ile. Le missionnaire anglais Stribling mentionne que la population sihanaka est un amalgame de gens d'origines différentes, à savoir betsimisaraka, bezanozano, merina, sakalava et ... mozambicaine (10). Les histoires familiales font aussi état de l'origine merina de certaines communautés: quelques communautés de la périphérie du bourg d'Ambatondrazaka recherchent leur origine les unes dans les environs d'Anjozorobe, les autres dans l'Avaradrano (11). Toujours selon les traditions historiques qui nous ont été transmises, les migrations des Merina vers l'Antsihanaka ont eu lieu sous le règne d'Andrianampoinimerina (1787-1810): on fuyait alors la domination du monarque. Les zones où ils ont émigré étaient déjà occupées: ils ont été ainsi contraints d'établir des pactes de cohabitation avec les gens

(10) Stribling (E.G.), «A chapter on Antsihanaka: its people and superstitions», *Antananarivo Annual*, n° 14, L.M.S. Press, Antananarivo, Christmas 1890, pp. 212-219, réf. 212.

Entre autres, le Dr Merleau-Ponty relevait six grands types de Sihanaka: les Sihanaka purs (autour du Lac Alaotra), les Sihanaka hovas (éparpillés dans la région), les Tanosimboahangy ou Sihanaka sakalaves (au nord), les Zafimpantany ou Sihanaka betsimisarakas (à l'est et au sud-est), les Mpiandromby, les Mpanazary et les Marofotsy (à l'ouest), (Merleau-Ponty, «Les pays sihanaka», *Notes, Reconnaissances et Explorations*, Année I, vol. I.)

(11) A titre d'exemples, les Zazamarolahy du village d'Antonkazo, à 3 km d'Ambatondrazaka (à ne pas confondre avec la «caste» andriana Zazamarolahy de l'ancienne hiérarchie merina; Zazamarolahy désigne ici un clan ayant un

du pays (12). Ces populations non-makoa, qu'elles soient ou non originaires de l'Antsihanaka, considèrent les Makoa comme une communauté étrangère non seulement en Antsihanaka mais aussi à Madagascar.

Les Makoa, cependant, ignorent l'origine étrangère de certaines communautés de l'Antsihanaka : à leurs yeux, les Sihanaka sont tous originaires du pays. Par contre, les Makoa ne rejettent nullement l'origine étrangère de leur communauté. Les histoires familiales des Makoa d'Andilampotsy sont sur ce point catégoriques : elles rapportent que leurs ancêtres ont été amenés par les Anglais de Tananarive en Antsihanaka. Ils ne nient pas que leurs ancêtres ont fait l'objet de la traite. A partir de cette affirmation, on peut ainsi retracer les étapes de la migration des Makoa : ils sont venus de la côte est d'Afrique puis ont émigré vers la côte ouest de Madagascar, ensuite vers l'Imerina et enfin, de l'Imerina, le déplacement s'est fait vers le nord-est, en pays sihanaka.

Nous avons déjà dit que l'installation des Makoa à Madagascar remontait vers le XVI^e et le XVII^e siècles, mais leur déplacement de l'Imerina vers l'Antsihanaka n'eut certainement lieu qu'au XIX^e siècle. Le premier déplacement massif se serait passé plus précisément à partir de 1877, année de leur affranchissement (14). En effet, les histoires familiales des Makoa de l'Antsihanaka avancent que la première raison de la migration de leurs ancêtres était leur mise au service des *tompo menakely* « seigneurs, propriétaires de fiefs » de la région. Or, les Makoa ne furent versés dans la catégorie de ce genre de serviteurs qu'après leur affranchissement (15).

ancêtre mythique) se disent originaires de la région d'Anjozorobe, tandis que les Antelafy résidant les uns à Ilafy (à 8 km au sud-est), les autres dans les environs d'Ambandrika (à 4 km au nord), comme leur nom l'indique, viennent du village hova d'Ilafy-Avaradrano (au nord d'Antananarivo), cf. Rakotomalala (M.M.), *Amboaran-dahabolana*, Recueil de textes littéraires oraux, Ecole Normale Niveau 3, Antananarivo, 1981, pp. 68-73.

- (12) Ces pactes sont quand même soumis à certaines réserves, particulièrement en ce qui concerne les alliances matrimoniales : sont considérées jusqu'à maintenant comme mésalliances les unions avec les originaires du pays. Les Antelafy d'Ambandrika, par exemple, s'interdisent les mariages avec les Zafindrainizina, qui, selon les traditions historiques, sont les premiers occupants de la région d'Ambandrika. Mais figurent également parmi les mésalliances les unions avec les Merina (ancienne population vainqueur) et les Makoa (descendants d'anciens esclaves).
- (13) Deschamps (H.), *op. cit.*, p. 47 — L'auteur rapporte les témoignages de Tristan de Cunha en 1506 et du R.P. Luis Mariano en 1617 sur l'existence de noirs africains sur la côte ouest malgache.
- (14) Deschamps (H.), *op. cit.*, p. 182.
- (15) Rakoto (I.), *op. cit.*, p. 136.

Les traditions historiques recueillies auprès des Makoa d'Andilampotsy font mention de deux vagues de migrations. Les Makoa de la première vague allait servir deux *tompo menakely* originaires de l'Imerina mais installés par la royauté merina en Antsihanaka :

- Randriampotsy, établi à Ambohitrandriampotsy, « A la colline de Randriampotsy », à 5 km au sud d'Ambatondrazaka. La vallée dite de Marianina, où s'étend actuellement une importante superficie de rizières, constituait son fief;
- Ravaratra, installé à Ambohitrinivaratra, « A la colline de Ravaratra », située au nord-ouest d'Ambohitrandriampotsy. Son fief comprenait la zone entre Ambatondrazaka et Ambohitrandriampotsy.

Les fiefs qu'habitait la première vague makoa étaient limitrophes dans le sud d'Ambatondrazaka.

Quant à la seconde vague de migrations, elle ne s'est constituée que lors de l'abolition de l'esclavage (septembre 1896). L'Antsihanaka, probablement par ses vastes terres, a attiré un bon nombre de descendants d'anciens esclaves. Mais ce n'était pas la seule région à les avoir accueillis. Bien avant et après l'abolition de l'esclavage, le pays des Marofotsy (région de Tsaratanàna) et le pays Sakalava les ont aussi accueillis (16). Quelques villages partiellement ou à prédominance makoa se sont formés autour d'Ambatondrazaka (17). Mais Andilampotsy, qui servait autrefois de point de délimitation des fiefs d'Andriampotsy et de Ravaratra dans le sud du bourg, reste, avec Marianina, le village où la prédominance en nombre des Makoa est la plus importante.

Il est ainsi probable que la formation des grandes familles makoa de l'Antsihanaka ne date que d'un siècle. Les récits généalogiques que nous avons pu collecter ne peuvent ici remonter loin : un jeune homme, né en 1963, n'atteint que la génération + 2, même cas pour un de nos informateurs principaux né en 1926. L'impossibilité de remonter davantage de générations dans les récits généalogiques est due non seulement à l'intérêt de l'héritage mais aussi à la formation relativement récente de la grande famille. Avec une computation de générations de 20 à 25 ans et à partir des

(16) Deschamps (H.), *op. cit.*, p. 109.

Rakotomalala (M.M.), *Les Tsilokàna du Vonizongo, Essai de monographie régionale en Imerina (Madagascar)*, E.H.E.S.S., Paris, 1980, ronéo, pp. 42-46.

(17) Un de nos informateurs cite les villages suivants : au sud d'Ambatondrazaka à prédominance makoa, Marianina, Andilanomby, Ankijamaromena, Manakambola, Ambalabako, Andilampotsy. Il va de soi qu'outre Marianina et Andilampotsy où nous avons mené des enquêtes approfondies, ladite prédominance reste encore à vérifier statistiquement : l'informateur makoa tend toujours à rehausser sa communauté, de plus, les villages de cette région de l'Antsihanaka abritent souvent des groupes relativement hétérogènes.

dates de naissance de nos informateurs (18), nous pouvons situer les années de naissance des grands ancêtres des Makoa du sud d'Ambatondrazaka vers les années 1875-1885, c'est-à-dire à l'époque où la législation de la royauté merina atténua la non-reconnaissance sociale de l'esclave et où les esclaves africains étaient émancipés (19). En conséquence, les étrangers que sont les Makoa de l'Antsihanaka n'ont pu construire leur tombeau ancestral que beaucoup plus tard. A Andilampotsy, chacun des trois lignages makoa constituant le village a son propre tombeau où il a transféré la dépouille de son ancêtre: le premier a été bâti en 1969, le second en 1971 et le troisième en 1972. Ces tombeaux sont bâtis sur un monticule au nord-ouest du village, ils sont proches l'un de l'autre et leur disposition en triangle symbolise le *toko telo mahamasa-nahandro* «trépied qui a servi à la bonne cuisson» (allusion aux sources des trois grandes familles du village).

LE CRITERE DE LA « CASTE »

L'abolition de l'esclavage a eu pour conséquence la réduction de la hiérarchie sociale merina en un système tripartite: Andriana «d'ascendance princière ou annoblis», Hova «d'ascendance non-princière et non-esclave» et Olo-mainty «descendants d'anciens esclaves». Auparavant, le système était quadripartite: *Andriana/Hova/Mainty/Andevo*. Point n'est besoin de mentionner que la différence entre *Mainty* et *Andevo* est que le premier était au service du roi ou de la reine, tandis que le second était un esclave qui n'appartient pas à la cour. Il y avait une espèce de fluctuation sociale: l'esclavage ayant été aboli, l'*Andevo* se hausse au rang du *Mainty*, l'*Andriana* et le *Hova* ne font pas de distinction entre ces deux catégories de population mais les assimilent dans un même corps, celui des esclaves. Or, *Mainty* et *Andevo*, quant à eux, n'avaient aucun privilège dans la vie sociale, aucun droit dans le domaine politique. A propos des privilèges politiques dont jouissaient les *Mainty* dits *Manendy*, le pasteur Seth Rakotomanolo rapporte le fait suivant, que

(18) Les informateurs sus-mentionnés ont chacun leur ancêtre: le premier avait pour grand-père (paternel ou maternel ?) un certain Diallo, qui était lui-même un fils de Raberamananana, considéré comme le grand ancêtre, le second est un des petits-fils d'une femme appelée Renisoratra, personnage que peut atteindre son récit.

(19) A propos de l'atténuation de la non-reconnaissance sociale de l'esclave, nous citons l'article 62 des *Didy nomen-d'Ranavalomanjaka ho an'ny sakaizambohitra* «Instructions aux Sakaizambohitra» (gouverneurs); «Raha misy mivarotra mpanompo, dia tsy azo sarahina ny mpianaka raha mbola kely ny zanany; fa raha misy mividy izany dia afaoko very harena, fa mampahory olona izany». Traduction: «Si des personnes vendent des esclaves, les enfants encore en bas âge ne doivent pas être séparés de leurs parents; ceux qui les achèteraient en seraient pour leurs frais, car c'est là un procédé barbare». Cette instruction entra en vigueur (en principe) en 1878.

nous citons et traduisons (20) : « Si le Roi ou le chef allait prononcer un discours, il invoquait trois fois le nom d'Iabosa (21) ou appelait trois fois le chef des *Manendy* présent à cette occasion, puis celui-ci s'avance à côté du roi ou de l'orateur pour que ce dernier lui chuchotât à l'oreille en présence du peuple. On agissait ainsi pour montrer qu'il était un des favoris du Prince. On considère ce geste, qui consistait à chuchoter à l'oreille en présence du peuple, comme un grand honneur ».

Tout comme les *Mainty* de l'Imerina, les *Makoa* de l'Antsihanaka reprennent fréquemment, dans leurs traditions historiques, cette idée et font mention du rôle relativement important que jouaient leurs ancêtres dans l'administration des fiefs, voire dans l'administration coloniale.

Dans cette optique, les traditions historiques que nos étudiants ont collectées à Andilampotsy rapportent qu'il y avait une hiérarchie à l'intérieur-même de la communauté *makoa* de l'Antsihanaka : au premier rang de la hiérarchie, il y avait les *Ampanjaka*, litt. « Rois » (mais le vrai sens est ici chef et descendants de chef), au second, le *Vahoaka tsotra* « simple-peuple » et au dernier rang, les *Andevo* « esclaves » (22).

Le seigneur de la région (probablement Randriampotsy) désignait un *Makoa* pour être à la fois le représentant et le chef de sa communauté. Celui-ci portait le titre d'*Ampanjaka* et il transmettait son titre et ses privilèges à ses descendants. Ce personnage se comportait comme un véritable prince à l'intérieur de la communauté *makoa* : il était respecté et avait le privilège d'acheter des mesures de poux (une mesure équivalait au contenu d'un dé) et à se les faire enlever ensuite par les *Andevo* (23). Sous la monarchie merina, sa succession se faisait à l'intérieur de son lignage. Les *Makoa* offraient, lors du *fandroana* « bain royal », à l'*Ampanjaka des jaka* (présents). Le gouvernement colonial maintint la fonction de l'*Ampanjaka* mais laissa à la communauté le soin de le choisir : l'*Ampanjaka* pouvait ainsi s'élire dans des lignages différents. Les *Makoa* considéraient l'*Ampanjaka* comme le représentant des administrateurs coloniaux et continuaient à lui offrir, à chaque fête, des *jaka*.

Originellement, le *jaka* était l'arrière-train du bœuf que l'on offrait au souverain à chaque fête où l'on immolait des bœufs. C'était, en quelque

(20) Rakotomanolo (S.), *Ny foko Manendy*, Monastère Ambohimanjakarano (Mahitsy), Antananarivo, 1981.

(21) Iabosa était un des grands chefs de Manendy (Rakotomanolo (S.), *op. cit.*, p. 6).

(22) Andrianantenaina (J.P.H.), Rakotomalala (L.R.) et Rakotoniaina (S.), *Andilampotsy. Essai de monographie villageoise en Antsihanaka*, vol. 2, Organisation Sociale, rapport provisoire. Ecole normale Niveau 3, Antananarivo, mai 1982, pp. 15-16.

(23) Bon nombre de traditions historiques de l'Imerina font état de ce privilège signe d'un certain rang social, qui se retrouvait chez les princes.

sorte, à la fois une taxe d'abattage perçue par le souverain (symbole d'ordre économique) ayant servi à l'entretien de la cour, un signe d'honneur et de force (symbole d'ordre rituel) et un instrument de règne en tant que taxe prélevée à chaque abattage de bœufs dits *volavita* qui appartenaient de droit au souverain (usage politique de domination). Après la chute de la monarchie merina, le terme ne s'emploie plus en Imerina : on n'offre plus que le *solom-body akoho*, une certaine somme symbolisant le croupion du poulet et que l'on donne au supérieur hiérarchique à l'occasion du nouvel an. *Solom-body akoho* est une expression encore usitée en Antsihanaka, mais l'informateur makoa tient à l'emploi du terme *jaka*, qui consistait en des oies, ou des poulets bien gras, ou des prémices de riz. Ce choix dénote l'importance qu'il attribue au statut et aux privilèges politiques et sociaux dont jouissaient l'*Ampanjaka* et ses descendants.

A partir des années 1958, le rôle politique de ce personnage a été atténué : il n'était plus le chef de toute la communauté makoa mais seulement celui du village où il résidait.

En ce qui concerne le groupe *Vahoaka tsotra*, il rassemblait les Makoa qui n'étaient pas les parents de l'*Ampanjaka* mais qui n'étaient pas non plus *Andevo*. C'est sur lui que s'exerçait directement l'autorité de l'*Ampanjaka*. Quant aux *Andevo*, ils étaient constitués de prisonniers de guerre et de personnes déchues de leur rang social pour des fautes graves (24). Il est clair que l'*Andevo* n'était pas forcément un Makoa : en effet, le Makoa, qu'il fût *ampanjaka* ou *vahoaka tsotra*, avait le droit de posséder des *Andevo*.

En conséquence, le fait de considérer tous les Makoa comme faisant partie des esclaves est remis en cause à partir du moment où la monarchie merina leur a légué certains privilèges, bien qu'originellement ils fussent tous des descendants des esclaves dit *Mozambiques*. On a les *Ampanjaka* et le *Vahoaka tsotra*, que l'on pourrait assimiler aux *Mainity* de l'Imerina, et les *Andevo*, qui constituaient le vrai corps d'esclaves auquel on n'accordait aucune reconnaissance sociale. L'*Andevo*, susceptible d'appropriation, n'était qu'un objet de droit, il ne devient sujet de droit qu'après affranchissement, selon l'article 48 du Code des 305 articles (1881). Les codes de la monarchie merina, en 1881 et en 1889, n'admettaient pas effectivement la liberté de fait (25). Mais ces codes n'étaient plus faits pour les Makoa non-*Andevo*, dont l'émancipation remonte, rappelons-le, en 1877, les années 1870, disions-nous, correspondent aux années de naissance des ancêtres que peuvent atteindre les récits généalogiques des Makoa de l'Antsihanaka.

(24) Les codes de Ranavalona I (1828), de Radama II (1862) et de Rasoherina (1863) citaient déjà les fautes pour lesquelles on pouvait réduire quelqu'un en esclavage.

(25) Articles 39, 48 et 49 du code des 305 articles, 1881 ; art. 5 de *Ny didy hotanan'ny governora eto Imerina* (Les lois que les gouverneurs de l'Imerina doivent appliquer), 1889.

L'affranchissement des Makoa a eu pour effet leur insertion dans un groupe à « caste en marge », qui ne figurait pas dans la hiérarchie sociale merina, celui dit des *Zazamanga* (litt. « Enfants-noirs »). Le terme *zaza* « enfant » désigne éventuellement l'esclave libéré (26), ayant pour pseudo-synonyme *an'izy*, « enfant », mais à la différence, *ankizy* peut désigner un esclave non affranchi (27). Quant au terme *manga*, « noir », qui est ici une couleur sociale, il assimile probablement les Makoa aux *Mainty*. Par analogie aux *Zazahova* de l'Imerina, qui sont des *Hova* (à l'échelon intermédiaire entre *Hova* et *Mainty*), les *Zazamanga* figureraient, en effet parmi les *Mainty* (à l'échelon intermédiaire entre *Mainty* et *Andevo*). A leur affranchissement, ils étaient versés dans la catégorie dite des *olom-potsin'Andriana* « gens libres du Prince ». Le nom d'*Andriampotsy* « Le-prince-des-gens-libres » (et non « Le-prince-blanc »), qui donna à sa résidence, rappelons-le, le nom d'Ambohitrandriampotsy, et le toponyme du village d'Andilampotsy (que l'on devrait traduire par A-la-tranchée-des-gens-libres et non pas A-la-tranchée-blanche, comme l'avance l'interprétation populaire) soutiennent l'idée que la vallée de Marianina, fief dudit prince, était occupée, en majeure partie, sinon en totalité, par ces *olom-potsy* qu'étaient les Makoa : ceux-ci faisaient désormais partie du peuple, contrairement aux *Andevo*, qui étaient des *olom-bery* (litt. « individus-perdus », c'est-à-dire ayant perdu ses droits dans la société) ou des *olon-tsy manan-kavana* « individus sans parents » (28).

(26) L'article 48 du *Code des 305 articles* fait mention de ce terme : « *Kaha misy mpanompon'olona miavo-tena, na avotan-kavana, na alefan'ny tompony, ka nanangana ny tompony, na ny zanaky ny tompony, dia zaza tsy azo ariana izy. Ary raha ilay zaza kosa no manova ny teny nifanaikena izay nananganana azy, dia azony ariana ihany* ». La traduction en français n'a pas pu faire ressortir la signification exacte du terme : « Si un esclave se rachète lui-même, est racheté par un de ses parents ou est affranchi par son maître et qu'il ait adopté pour fils soit son maître lui-même ou l'un des enfants de son maître, cette adoption n'est plus révocable. Toutefois, si l'enfant adoptif viole les engagements qui, de part et d'autre, ont motivé son adoption, il pourra être rejeté ». La première phrase a totalement omis l'usage du terme *zaza* dans le texte original.

(27) Article 37 des *Didy nomen-d-Ranavalomanjaka ho an'ny Sakaizambohitra* « Instructions aux Sakaizambohitra », 1878 : « (...) Moa andevo varotra va hianareo, sa ankizy manaraka azy fotsiny? (...) ». Cette phrase interrogative a été maladroitement traduite (sans aucune mention du terme) de la manière suivante : « (...) Etes-vous des esclaves pour la vente ou accompagnez-vous simplement votre maître? (...) ». Signalons, entre autres, que les traducteurs de la Bible ont fait usage des termes *andevo* et *ankizy* pour désigner l'esclave.

(28) Dans certaines régions de l'Ile, le concept de *olom-potsy manan-kavana* était une institution royale : le roi devait se détacher de ses parents pour former un *olo araiky* « personnage unique ». Il est évident que le concept chez les esclaves adoptait un contexte différent de celui du roi : le roi voulait assurer l'unicité du royaume et du pouvoir, tandis que l'esclave n'était qu'un objet susceptible d'appropriation, ayant pu changer de maître d'un moment à l'autre et ne pouvant plus retrouver ni une généalogie certaine, ni ses parents.

III

LES MANIFESTATIONS CONTEMPORAINES DE L'INTEGRATION SOCIALE

L'effort d'intégration sociale des Makoa de l'Antsihanaka s'est manifesté et se manifeste encore dans presque tous les domaines de la vie sociale. Notre prétention n'est pas de prospecter en profondeur ces différents domaines, mais de citer seulement ceux où ces manifestations restent actuellement les plus accentuées.

LA VIE POLITIQUE

Nos informateurs makoa n'ont eu aucun moment d'hésitation à révéler l'opinion politique qui anime leur communauté: les Makoa ont toujours soutenu tous les régimes qui se sont succédés à Madagascar, depuis la monarchie merina jusqu'à la Seconde République. Nous avons déjà vu que, sous la monarchie merina, l'*Ampanjaka* n'était pas seulement le dépositaire de la confiance du *tompo menakely* et son serviteur favori mais aussi un homme politique qui entraînait directement sa communauté comme rouage politique de la monarchie. D'aucuns n'ont pas hésité à affirmer que les Makoa ont soutenu le gouvernement colonial, qu'entre autres, ils étaient pour le P.A.DES.M. (Parti des Dshérités de Madagascar) lors des événements de 1947. Ce parti, «fondé au printemps de 1946 (...) se proposait de réunir, contre une éventualité de reprise de pouvoir par l'oligarchie hova-andriana, les anciens esclaves et les peuples côtiers; son but était d'élever le niveau culturel et social des «dshérités» pour les mettre à même de participer au pouvoir» (29). Effectivement, c'est au sein du P.A.DES.M. que les Makoa, tout comme les descendants d'anciens esclaves, ont pu non seulement gagner l'estime du gouvernement colonial mais aussi écarter le retour éventuel de la monarchie merina, qui évoque l'époque de l'esclavage (30).

Les Makoa ont également soutenu la Première République: Andilampotsy était exceptionnellement félicité par le gouvernement de l'époque pour avoir su prouver, depuis l'avènement de la république, son nationalisme en ayant payé régulièrement ses impôts, on lui en a décerné le premier prix dans tout l'Antsihanaka. D'autres prix de nationalisme ont été décernés à certains villages makoa. Un des notables makoa a été décoré de la médaille Six Honneurs de la République Malgache en 1969. Cet événement a été souligné par une grande fête dans son village. Il s'étonne

(29) Deschamps (H.), *op. cit.*, pp. 266-267.

(30) Rabearimanana (L.), *La presse d'opinion à Madagascar de 1947 à 1956. Contribution à l'histoire du nationalisme malgache du lendemain de l'insurrection à la veille de la Loi-Cadre*, Antananarivo, Libr. Mixte, 1980, p. 133 et pp. 141-142.

actuellement que l'on n'ait pas pensé à lui décerner une médaille supérieure à celle qu'il possède depuis 14 ans et nous a prié de transmettre sa requête aux instances compétentes: selon lui, il a beaucoup fait pour la Seconde République. En fait, c'est tout le village qui le soutient dans cette requête. Le même notable, qui est membre du Comité Exécutif de son Fokontany (premier mandat), nous avança fièrement que sa communauté vient de Mozambique, plus précisément du pays de Samora Machel. La mention du nom du président mozambicain est très significative: elle est un signe que l'informateur suit les actualités internationales et ne veut pas défaillir au rôle politique qu'il doit assumer en tant que membre du Comité Exécutif de son *fokontany*. Il a toujours essayé de conscientiser les Makoa de l'Antsihanaka sur cette origine honorable: c'est un grand honneur, pour les Makoa, d'avoir des ancêtres originaires d'un pays révolutionnaire et de vivre dans un pays révolutionnaire, le Makoa revendique une certaine auréole nationaliste (31). Il veut participer à l'histoire et ne veut plus la subir pour pouvoir s'intégrer totalement dans la société malgache.

Mais si notre communauté revendique une origine étrangère, elle n'aime pas qu'on l'appelle Makoa, elle préfère le nom de *Zazamanga*. A l'époque où l'établissement de l'état-civil nécessitait la mention de l'ethnie, les Makoa ne se disaient pas Sihanaka, ni Makoa, mais *Zazamanga*. L'employé de l'Administration civile de la ville d'Ambatondrazaka leur a toujours rappelé qu'officiellement il n'y a ni *Zazamanga*, ni Makoa, mais des Sihanaka. Administrativement, les Makoa acceptent qu'on les considère comme des Sihanaka, mais culturellement, ils préfèrent être des *Zazamanga*. Effectivement, aucun des Makoa des villages que nous avons visités n'a utilisé le terme de Makoa, mais aucun des Sihanaka que nous avons contactés n'a employé l'appellation de Sihanaka, ni celle de *Zazamanga*. En fait, le rejet du terme de Makoa par cette communauté n'est pas totalement en contradiction avec la revendication d'une origine étrangère: le rejet équivaut à l'acceptation du contexte de la société traditionnelle que le Malgache vit encore (revendication sociale), tandis que la revendication sur l'origine mozambicaine exprime l'intégration politique (revendication politique). L'on soutient ainsi un droit à la fois social et politique.

SUR LE PLAN SOCIAL

A leur affranchissement, les Makoa se voyaient octroyer des terres. Ceci leur permettait de participer à la mise en valeur du fief (32). Il n'est ainsi pas étonnant d'apprendre que les descendants d'*Ampanjaka* se disent

(31) Qu'importe où se trouve le Mozambique, l'essentiel est, pour le Makoa, de justifier son soutien au régime actuel. A la question « Où se trouve le Mozambique? », le même notable répondit: « Près du Sénégal! ».

(32) Deschamps (H.), *op. cit.*, p. 182. L'auteur rapporte que l'émancipation des esclaves « Mozambiques », sous Rainilaiarivony (1877), « prévoyait fort humai-

héritiers des droits et des biens de leur ancien seigneur : celui-ci leur a légué non seulement des droits politiques mais aussi des privilèges économiques : les Makoa avaient désormais des droits sur la terre (33).

De cette répartition des terres dérive la fixation de l'habitat chez les Makoa. Le *tanindrazana*, « patrimoine ancestral constitué de biens terrestres », va présenter une importance particulière. Les villages se sont bâtis à proximité des zones de culture et revêtent un aspect parental régi par la gérontocratie. Actuellement, il est sous la responsabilité d'un chef élu par les villageois et assisté d'un conseil des anciens. Les Makoa reviennent-ils à leur système politique d'origine ? Ce système se retrouve, en effet, dans les sociétés *makua-lomwe* (Mozambique) telles que Alpers en décrit l'organisation sociale (34), mais ne se retrouve pas dans les autres communautés villageoises *sihanaka* (du moins celles de la périphérie du bourg d'Ambatondrazaka).

Remarquons, cependant, que la fixation de la population n'est pas seulement rentable pour les Makoa, mais aussi pour le monarque et pour le gouvernement britannique, qui activa leur émancipation. En effet, l'amélioration des productions par la fixation de la population permet aux seigneurs de mieux servir le roi et profite en même temps au commerce avec les Anglais. L'affranchissement des esclaves « mozambiques », auquel certains chercheurs attribuent une influence victorienne (action dite civilisatrice et humanitaire), avait, en fait, un aspect plutôt économique.

Néanmoins, l'aspect parental des villages makoa a eu pour conséquence la cohésion de la communauté. Des grandes familles makoa se sont formées. Désormais, le Makoa peut réciter sa généalogie, tantôt en ligne paternelle, tantôt en ligne maternelle. Celle-ci n'est toutefois pas en référence à l'ancêtre fondateur du tombeau (comme ce qui se passe en Imerina), mais au premier personnage de la grande famille dont les droits dans l'ancienne société traditionnelle ont été reconnus à partir de son affranchissement. Pareillement aux descendants d'anciens esclaves de l'Imerina, qui essaient d'approfondir, cependant, leur généalogie en nommant un grand ancêtre qui ne vécut pas au sein de leur société mais en dehors de l'Imerina, les Makoa de l'Antsihanaka recherchent le grand ancêtre en Imerina. De part et d'autre, de ce grand ancêtre réel, il reste un grand vide dans le récit. Les descendants d'anciens esclaves de l'Imerina et les Makoa de l'Antsihanaka ressentent toujours ce besoin de rechercher une bonne souche (35).

nement l'installation des anciens esclaves africains sur des terres qui leur seraient attribuées».

(33) Andrianantenaina (J.P.H.) et alii, *op. cit.*, p. 16.

(34) Alpers (E.A.), *op. cit.*, pp. 13-15.

(35) Mba ho tsara fototra « pour que l'on soit de bonne souche », dirait-on en Imerina (cf. Rakotomalala (M.M.), *Les Tsilokana ...*, p. 21).

Par ailleurs, tout comme les descendants d'anciens esclaves de l'Imerina, les Makoa sont également ici exogames. Le mariage entre cousins croisés ou entre enfants de deux cousins, qui était assez fréquent chez certaines familles sihanaka mais qui devient actuellement rare, ne se pratique pas dans cette communauté. Chez les Sihanaka, cette union doit être précédée de la levée d'inceste par la cérémonie dite du *omby mifatitra*, litt. bœuf-inversé (36). Nous n'avons pu en relever qu'un seul cas chez les Makoa : celui entre les deux petits-enfants de Rainiboto et de Renisoratra, ancêtres de deux grandes familles descendantes d'*Ampanjaka* résidant à Andilampotsy (37). Rainiboto et Renisoratra seraient donc frère et sœur, ou du moins cousins germains. Les Makoa d'Andilampotsy ont ainsi, à cette époque-là, assimilé les institutions matrimoniales locales. Mais généralement, les Makoa de l'Antsihanaka ont tendance à diversifier leurs alliances et à en étendre le réseau (38).

Enfin, une autre forme de relations sociales qui contribuent à l'intégration des Makoa dans la société malgache est la relation à plaisanterie avec les autres groupes malgaches, en l'occurrence les Sihanaka, les Betsileo et les Antemoro. Les traditions orales que nous avons recueillies chez les Makoa n'ont pu expliquer que l'origine de la relation à plaisanterie entre eux et les Antemoro : les Makoa étaient les alliés de guerre des Antemoro. L'explication populaire ne considérera évidemment pas la relation entre le Makoa ancien esclave et l'Antemoro ancien féodaliste : il est probable que les Antemoro, qui constituent une société assez hiérarchisée, avaient des esclaves makoa. La relation à plaisanterie a pour effet de supprimer cette barrière sociale basée sur le rapport maître/esclave. Nous avons demandé à nos informateurs des exemples de manifestation de cette relation à plaisanterie entre Makoa et Antemoro. Presque tous ont cité le même exemple : si les Antemoro passent avec leurs troupeaux par un village makoa de l'Antsihanaka, les Makoa ont le droit de leur prendre un bœuf sans que ce geste soit considéré, de part et d'autre, comme un vol : le Makoa ne vole pas l'Antemoro, il prend quelque chose à un ami. Les manifestations de ce genre sont pourtant moins nettes entre, d'un côté, les Sihanaka et les Makoa et de l'autre, les Betsileo et les Makoa.

Le Sihanaka invective le Makoa même en l'absence de celui-ci et lorsqu'il s'entretient avec un tiers, il l'appelle Makoa et non *Zazamanga d'ampilefarazana* litt. «qui-fuit-ses-ancêtres» (c'est-à-dire qui renie ses ancêtres, son ascendance d'anciens esclaves). Cette qualification a une double portée : elle est une injure dans la mesure où le Makoa est considéré comme une personne indigne ne sachant pas rendre honneur à ses ancêtres,

(36) Rakotomalala (M.M.), *Amboaran-dahabolana*, pp. 76-77.

(37) Andilampotsy est constitué de trois grandes familles makoa (cf. Andrianantenaina (J.P.H.) et alii, *op. cit.*, pp. 7-8 et p. 11.

(38) Nous n'insisterons pas sur ce point qui a fait l'objet d'une étude menée par nos étudiants.

mais elle rappelle aussi au Makoa son statut d'ancien esclave du Sihanaka. En fait, la relation à plaisanterie tire son essence de cette seconde portée, elle repose sur le rapport entre le supérieur et l'inférieur : maître/esclave ; vainqueur/vaincu ; originaire du pays/étranger au pays. Le Sihanaka est l'ancien maître, l'ancien vainqueur, l'originaire du pays, tandis que le Makoa l'ancien esclave, l'ancien vaincu, l'étranger au pays.

En ce qui concerne la relation du Makoa avec le Betsileo, l'explication serait à rechercher à travers les effets de l'alliance matrimoniale, même si le Betsileo, ayant une forte tendance à migrer vers les zones rizicoles, doit être pris comme un étranger au pays et ce dans la mesure où, par rapport à lui, le Makoa a déjà fait sien le pays sihanaka. Effectivement, les migrations des Betsileo aboutissent très souvent à contracter des mariages avec les Makoa s'ils résident dans leur village. Ces mariages permettent aux Betsileo de s'intégrer dans leur zone d'accueil. Ils deviennent ainsi les beaux-parents des Makoa et, en conséquence, des alliés à plaisanterie, la relation entre beaux-parents étant fondée chez les Makoa (mais aussi chez les Sihanaka) sur la relation à plaisanterie. En outre, les mariages avec les groupes alliés à plaisanterie étant parmi les unions conseillées chez les Makoa, l'institution qu'est la relation à plaisanterie devient un atout majeur pour leur intégration dans la société malgache.

LE PROBLEME DE LA LANGUE

Les Makoa de l'Antsihanaka parlent généralement deux langues : le malgache et le bantou. Les gens relativement âgés ont, cependant, une certaine maîtrise du français, effet de la relation étroite qu'ils ont eue avec les administrateurs coloniaux. Avec la tradition historique, la langue bantoue reste ici un des moyens de mettre en évidence l'origine non-malgache des Makoa. Deschamps nous en rapporte des témoignages datant du XVI^e et du XVII^e siècles : « Nous avons des témoignages portugais formels sur l'existence de noirs africains sur les côtes malgaches. Tristan de Cunha en a trouvé à Sada, qui avaient fui l'esclavage en se servant d'un navire. Le R.P. Luis Mariano, qui a séjourné dans leur pays, déclare à plusieurs reprises que toute la Côte Ouest, de l'Ambongo jusqu'à la Tsiribihina, était occupée par des Africains de langue « cafre ». Le témoignage de Luis Mariano, qui connaissait à la fois le malgache et les langues de la côte africaine, est irréfutable (...). Par la suite ces Makoa devraient être linguistiquement assimilés » (39).

Trois siècles après ces témoignages, le bantou subsiste encore chez les Makoa de l'Antsihanaka : ils ont su garder jalousement leur langue d'origine. En effet, la conservation du bantou reste ici, apparemment, le seul instrument du Makoa pour sauvegarder son identité culturelle. Cette langue y est tenue comme secrète : les Makoa ne l'emploient qu'entre eux et pour ne

(39) Deschamps (H.), *op. cit.*, p. 47.

pas se faire comprendre des étrangers (40). Sa transmission est assurée par les anciens. Mais les étrangers (homme ou femme) résidant depuis un certain nombre d'années dans les villages makoa (très souvent pour des raisons matrimoniales) et comptant y rester définitivement (donc totalement intégrés dans la communauté) la parlent également.

Il semble que la transmission de cette langue est soumise à des règles rigides et est accompagnée certainement de sanctions plus ou moins sévères car même les enfants de dix ans et les étrangers n'osent en parler devant l'enquêteur et ce à n'importe quel prix : les enfants disent qu'ils ne parlent pas cette langue des «vieux», tandis que les étrangers avancent que cette langue n'existe pas dans le village, ou que si elle existe, ils ne la parlent pas. Les anciens des villages makoa ne cachent pourtant pas que cette langue se parle dans leur communauté mais ils évitent, lors de nos enquêtes, de trop s'étendre sur le sujet : ils se sont contentés de nous fournir seulement les expressions courantes (41).

Un des notables makoa nous a rapporté que, pendant l'époque coloniale, les Makoa parlaient couramment cette langue, même en présence d'étrangers, sans toutefois la leur transmettre. Par exemple, ils avaient, dit-on, besoin d'un interprète, n'ayant pas encore maîtrisé ni le français ni le malgache, pour se faire comprendre des médecins français ou malgaches. Cette information est, cependant, douteuse dans la mesure où les Makoa ont eu au moins 20 ans (1877-96) pour apprendre le malgache : les Makoa de l'époque faisaient semblant de ne pas comprendre, ni parler le malgache et le français pour exprimer leur origine africaine en reniant leur statut de colonisés (malgaches) et en se considérant comme des étrangers alliés des Français. L'époque coloniale leur était propice pour manifester leur identité culturelle d'origine par le biais de la langue et pour entretenir leur relation politique avec le gouvernement colonial en refusant d'être classés parmi les Malgaches. Par contre, depuis la première République, cette langue ne s'est plus manifestée ouvertement chez les Makoa de l'Antsihanaka : cette fois, on veut être avec la République, donc être Malgache. La référence actuelle au Mozambique n'a plus qu'une valeur essentiellement politique et non culturelle.

Les descendants d'anciens esclaves africains, que sont les Makoa de l'Antsihanaka, se sont toujours soumis aux idéologies dominantes, qui se sont succédées à Madagascar. Ils ont également assimilé les traditions culturelles de la région. Entre autres, depuis la première République, les Makoa se sont montrés les dignes maîtres du folklore sihanaka : à maintes reprises, les villages makoa ont, par exemple, remporté les concours de

(40) Selon un de nos étudiants, originaire du Menabe, le bantou se parle couramment dans un village makoa au sud-est de Morondava et la population est beaucoup plus ouverte quant à sa transmission.

(41) Nous les avons reproduites à la fin de cette communication.

danses et de chants folkloriques. C'est le signe qu'ils se sont efforcés non seulement de maîtriser mais aussi d'apporter leur contribution au développement et à la sauvegarde de la culture malgache, plus que les originaires du pays ne l'ont fait.

ANNEXE

Mots et expressions bantous recueillis en Avril 1982, à Andilampotsy-Ambatondrazaka, par les étudiants de la Filière Lettres Malgaches, année I (1981-1982), Ecole Normale Niveau 3, C.U.R. d'Antananarivo.

BANTOU (★)	MALGACHE	FRANCAIS
mlôbâna	lehilahy	homme
mtîna	vehivavy	femme
mlôbâna séna	lehilahy lehibe	homme adulte
mtîna séna	vehivavy lehibe	femme adulte
mnâmana	ankizy, zaza	enfant (moins de 10 ans)
yoyo	ray, aba, baba, dada	père, papa
mlôbâna	izaho Rakoto ; Rakoto no anarako (1)	moi, Rakoto ; je m'appelle Rakoto (1)
mtîna Rasoà	izaho Rasoà ; Rasoà Rasoà no anarako (1)	moi, Rasoà ; je m'appelle Rasoà (1)
kakwâni ?	manao ahoana ianao ?	comment vas-tu ? comment allez-vous ?
oréra	tsara	bien ; bon
oréra kaika	tsara ihany	assez bien ; assez bon
onanàra	ratsy	mal ; mauvais
matàta	tanana	main
maitu	maso	yeux ; regard
mumbîna	vava	bouche
mutumu	fivaviana	sexe de la femme
mobel	filahiana	sexe de l'homme
otété	faly	heureux (euse)
okuorunu	mangarika	regarder de travers
opîa	avy	venir
muni	manatona	s'approcher
oro	lasa	partir
oknura	mihinana ; misotro	manger ; boire, piler (pour le riz) ; garder (pour le bœuf)
ota	lainga	mensonge
ota oréra	lainga be	grand mensonge
oklâka	mipetraka	s'asseoir ; assis (e)
olunu	adala	fou, folle, insensé (e)

(★) Nous avons transcrit le son français ou en u pour les termes bantous, o correspond ici à la voyelle française o.

(1) Peut également se traduire par *Rakoto no anaranao* « Vous vous appelez Rakoto ». *Rakoto no anarany* « il s'appelle Rakoto ». *Rasoà no anaranao (anarany)* « tu (ou elle) t'appelles (ou s'appelle) Rasoà » ...

oturana	sosotra	furieux (euse), en colère
otrotro	mamo	ivre
otrotroro	mamomamo	assez ivre
mobe	omby	bœuf
mobe mlôbâna	omby lahy	taureau
mobe mtîna	omby vavy	vache
balâm, viendebalam	gisa	jars, oie
malâpa	alika, amboa	chien
maliâku	akoho	poulet
maliâku mlôbâna	akoho lahy	coq
maliâku mtîna	akoho vavy	poule
muvuka	vary	riz
môtru	afo	feu
sôni	paraky	tabac
molônu	fiarakodia	automobile
tunkuna	sarety	charrette
koisâ	toaka	alcool, boisson alcoolisée
mâsa	mainty	noir
mavîa	tay	matière fécale
otété mlobâna	faly ilay lehilahy, faly izy, faly ianao, faly aho	l'homme est heureux, il est heureux, tu es heureux, je suis heureux
otîta muvûka mtîna	mitoto vary ilay vehivavy, mitoto vary izy, mitoto vary ianao, mitoto vary aho	la femme pile le riz, elle pile le riz, tu (féminin) piles le riz, je (féminin) pile le riz
otîta mobe	miandry omby	garder les bœufs
okuûra koisâ mlôbâna	misotro toaka ilay lehilahy, misotro toaka izy, misotro toaka ianao, misotro toaka aho	l'homme boit de l'alcool, il boit de l'alcool, tu (masculin) bois de l'alcool, je (masculin) bois de l'alcool
opia mlôbâna okuûra murimi	avy ilay lehilahy (rangahy) mpaka ra (mpaka fo)	litt. « l'homme-qui-boit-du-sang-vient »
otîkina	mpaka ra, mpaka fo	litt. « voleur-de-sang, voleur-de-cœur »